

sard du 6 février 1948, page 957. Elle est aussi pertinente aujourd'hui qu'elle l'était à l'époque.

...que le Gouvernement devrait juger le moment opportun d'examiner la question d'une hausse permanente du taux de la pension de base. Une augmentation sensible s'impose et, en attendant le résultat de cet examen, on devrait accorder une indemnité de vie chère. Le taux actuel de la pension de base est tout à fait insuffisant et la justice exige qu'on en fasse la révision.

On était en 1948 et, à l'époque, la pension de base de 25 dollars était en vigueur depuis 1935. L'autre jour on a donné des chiffres au sujet du nombre, d'employés du National Canadien touchant des pensions de 25 dollars par mois à leur retraite, c'est-à-dire la pension de base. Le ministre a parlé de la question le 11 février 1948, ainsi qu'en témoigne la page 1134 du Hansard, qui se lit ainsi qu'il suit:

A l'honorable député de Lake-Centre qui a invité le Gouvernement à augmenter la pension de base des employés du National-Canadien, je puis simplement répondre que, étant donné l'attitude du Gouvernement à l'égard de ses propres fonctionnaires retraités, je ne suis disposé à lui conseiller ni de s'ingérer dans la caisse de retraite du National-Canadien ni d'enjoindre aux dirigeants du chemin de fer de l'État de relever la pension de base.

La situation est restée la même pendant les années qui se sont écoulées depuis. L'autre jour la question a été soulevée de nouveau et l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre et moi-même avons parlé de la nécessité d'agir. A mon avis, le Gouvernement ne peut fournir aucune excuse satisfaisante pour motiver son abstention à cet égard. Trois années se sont écoulées depuis et le coût de la vie n'a cessé de s'accroître, mais la pension de base des employés du National-Canadien reste à \$25 par mois.

Les membres de la Chambre ont reçu aujourd'hui une lettre de James Dow, secrétaire de la *Canadian National Railway Veterans Association*, dans laquelle il expose la situation en termes bien nets. Elle est en date du 12 avril 1951 et se lit en partie ainsi qu'il suit:

A une récente réunion de l'association susmentionnée, j'ai été chargé de vous signaler les faits suivants intéressant les employés pensionnés du National-Canadien.

La pension minimum de base, au montant de vingt-cinq dollars par mois, est totalement insuffisante pour faire face à la hausse croissante du coût de la vie, surtout parmi le grand nombre de pensionnés qui, lorsqu'ils travaillaient, ne touchaient des salaires ne leur ouvrant droit qu'à la pension minimum de vingt-cinq dollars.

Après avoir rappelé qu'un grand nombre de pensionnés n'ont pas eu l'avantage de participer au plan de pension révisé adopté en 1935, le mémoire ajoute:

[M. Diefenbaker.]

Les employés des chemins de fer et de toutes les industries au Canada ont reçu, ces dernières années, des augmentations de salaires et des indemnités de vie chère pour leur permettre de faire face au coût de la vie.

Le paragraphe suivant est ainsi conçu:

Plusieurs titulaires de pensions ne font qu'exister dans des circonstances déplorables et exténuantes et ne peuvent obtenir la pension de vieillesse entre l'âge de 65 et 70 ans.

On souligne ensuite que le Pacifique-Canadien et l'*Ontario Northland* ont majoré la pension des employés retraités. J'attire de nouveau l'attention du ministre sur cette question. Il ne se passe pas de jour que des lettres n'arrivent d'ex-employés du National-Canadien qui signalent l'injustice de la situation. Je viens d'en recevoir une ce soir. Un ex-employé déclare qu'il a été au service de la société ferroviaire pendant 27 ans et 8 mois mais qu'il est trop jeune pour recevoir la pension. Comme il n'a pas soixante ans, il ne peut bénéficier de ce qu'on appelle la "pension gratuite" parce qu'il a quelques épargnes et qu'il s'est construit une maison pendant ses années de travail.

Je ne veux pas parler longuement, mais il me semble que le taux actuel de la pension de base n'est aucunement justifié. Il est insuffisant, injuste et mesquin. Par suite de la hausse du coût de la vie et de cette unique pension de base de \$25 par mois, des milliers d'anciens employés du National-Canadien se trouvent dans une situation qui n'a pas sa raison d'être et qui n'est guère à l'honneur des services d'utilité publique du pays. Afin de permettre à tout autre député de participer à la discussion, je demande au ministre ce qu'il entend faire à ce sujet. Retardera-t-on encore plus longtemps? Quatre années se sont écoulées depuis que j'ai soulevé ce point; pourtant, rien n'indique qu'on songe à remédier à la situation.

Ces anciens employés ne sont pas syndiqués. Ils n'ont aucun moyen de soumettre leur cas au Parlement, si ce n'est par l'entremise de députés qui veulent bien le faire pour eux. A ce groupe viennent s'ajouter ceux qui, de temps à autre, sont mis à la retraite et ne touchent qu'une pension de base qui, dans le cas des petits salariés des chemins de fer, cantonniers de secteur, garçons de wagons et autres, les réduit presque au dénuement, parce que les bas salaires qu'ils ont touchés pendant des années ne leur ont pas permis de participer à la caisse de pension et de s'assurer par là au moins une demi-pension.

M. Knowles: J'aurais bien des choses à dire à cet égard même si je les ai déjà dites. Il suffira de quelques minutes, cependant,